

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3854-2013

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2014-2015
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**ARTICLE FAISANT ÉTAT D'UNE DÉCLARATION D'HYDRO-QUÉBEC
SELON LAQUELLE ELLE AURAIT DÉJÀ DEMANDÉ À LA RÉGIE
DE RÉVISER LES FRAIS D'OPTION DE RETRAIT
ET SELON LAQUELLE LE DÉPLOIEMENT DANS TOUT LE QUÉBEC
SERAIT DÉJÀ AUTORISÉ**

Déposé par :
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 25 novembre 2013

Compteurs intelligents: la grogne s'organise

Marco Fortier

Le Devoir 23 novembre 2013

<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/393531/compteurs-intelligents-la-grogne-s-organise>

Le mouvement contre les nouveaux compteurs d'Hydro-Québec prend de l'ampleur : 32 groupes de citoyens de partout au Québec réclament le droit de refuser ce nouvel appareil sans payer les frais « exorbitants » exigés par la société d'État.

Québec solidaire, le parti d'Amir Khadir et de Françoise David, a ajouté sa voix à ces groupes de citoyens et à 20 municipalités qui réclament un moratoire sur l'implantation des compteurs. Ils demandent de mettre un frein à cette technologie, non seulement en raison des craintes pour la santé, mais aussi à cause des frais exigés par Hydro-Québec aux clients qui refusent les nouveaux compteurs dits intelligents.

La société d'État exige que les clients qui refusent les nouveaux appareils paient 98 \$ pour l'installation obligatoire d'un autre type de compteur (ou 137 \$ après avoir reçu un avis de 30 jours), plus de frais de 206 \$ par année pour qu'un représentant vienne lire le compteur à la maison. Devant la levée de boucliers de Québec solidaire et de groupes de citoyens, vendredi, Hydro-Québec a demandé à la Régie de l'énergie de réviser à la baisse ces frais obligatoires pour les clients qui refusent les nouveaux compteurs.

« Ça sera à la Régie de se pencher sur de nouveaux scénarios pour les nouveaux tarifs », a indiqué vendredi Patrice Lavoie, attaché de presse chez Hydro-Québec. Selon lui, les frais exigés pour les clients qui refusent le nouveau compteur étaient établis sur un taux de refus de 1 %, alors que le taux réel est de 0,4 %.

À peine 3278 personnes ont demandé ce qu'Hydro appelle « l'option de retrait ». Ces clients n'ont pas le choix : ils doivent absolument payer pour faire installer un compteur « non communicant », qui n'émet ou ne capte pas d'ondes. Aucun client ne peut conserver son vieux compteur actuel, insiste Hydro-Québec : c'est soit le compteur de nouvelle génération, offert gratuitement, soit un nouveau compteur qui coûte 98 \$ à l'achat et 206 \$ de frais annuels.

« Ça n'a pas de sens, dit la députée Françoise David, de Québec solidaire. On comprend que pour beaucoup de locataires pauvres, c'est juste impossible de payer ces sommes-là. »

«C'est le règlement»

L'Assemblée nationale a déjà voté à l'unanimité une motion soumise par le député Amir Khadir, qui « *demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs « intelligents » et leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs qui sont actuellement de 137 \$ à l'installation et de 206 \$ annuellement* ». Neuf municipalités ont voté des résolutions appuyant cette motion.

Hydro-Québec refuse de préciser le nombre de clients qui disent non à toute forme de nouveaux compteurs. Les 32 groupes « Refusons les compteurs » qui ont essaimé au Québec (Laval, Lanaudière, Estrie, Québec, Mirabel, Boucherville, plusieurs arrondissements de Montréal, etc.) recommandent à leurs membres d'envoyer à Hydro un « *avis de non-consentement* ». Cet avis indique qu'ils veulent garder leur compteur actuel et qu'ils refuseront l'accès à leur propriété aux représentants d'Hydro-Québec.

« Ce document n'a aucune valeur légale. Tous les gens au Québec vont avoir un nouveau compteur. C'est le règlement. La seule option possible pour ceux qui refusent le compteur de nouvelle génération [dit intelligent], c'est l'option de retrait [assortie de frais] », dit Patrice Lavoie, d'Hydro-Québec.

Et qu'arrive-t-il si quelqu'un refuse de se plier au règlement ? « *On présume de la bonne foi des gens, dit-il. C'est certain qu'éventuellement, il y aura des actions qui seront prises, mais on n'est pas encore rendus là.* »

Plus de 900 000 foyers de la grande région de Montréal (dont les couronnes Nord et Sud) ont leur compteur de nouvelle génération, selon Hydro-Québec. Un total de 3,8 millions de compteurs seront remplacés au Québec d'ici 2018. Plus de 120 millions de ces compteurs sont en fonction dans le monde. Ce type de compteur communique en temps réel avec Hydro par des ondes magnétiques, de sorte que la société d'État n'a plus à dépêcher de représentant chez les gens pour lire les compteurs.

Appels à la prudence

Des groupes de citoyens craignent les effets des ondes sur la santé humaine, mais Santé Canada et la Direction de santé publique du Québec soutiennent que les compteurs sont sans danger. Le Dr Paul Héroux, professeur à la Faculté de médecine

de l'Université McGill, reconnaît que l'état actuel de la science ne permet pas de conclure au danger des nouveaux compteurs. Mais une nouvelle percée en recherche devrait inciter les gestionnaires de santé à la prudence, selon lui. « *Les normes de protection ignorent un effet biologique important des champs magnétiques. On a mis à jour un mécanisme nouveau [...] qui remet en question les normes du passé* »,dit-il.

Le principe de précaution devrait inciter les autorités à la prudence, croit Françoise David, de Québec solidaire. Le parti réclame un moratoire sur les nouveaux compteurs d'Hydro et une étude publique menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, n'a pas donné suite à nos appels, vendredi.
